



## Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate

### **Lutte à la violence conjugale Le bureau de Saint-Félix nommé espace sécuritaire**

**Saint-Félix-de-Kingsey, le 15 novembre 2022 – Le conseil municipal de Saint-Félix-de-Kingsey a attribué à son bureau municipal le statut d’endroit sécuritaire où toute personne victime de violence conjugale ou de toute autre forme de violence peut se réfugier pendant les heures d’ouverture. Il a officialisé le tout dans le cadre d’une résolution adoptée à l’unanimité le 7 novembre dernier.**

En marge de cette décision, la Municipalité a annoncé que les employés attirés au bureau municipal seront appelés à suivre une formation avec un intervenant en sensibilisation d’un organisme de soutien pour les victimes de violence conjugale afin de savoir comment réagir lorsqu’une personne demande de l’aide.

« Cette décision permettra à toute personne devant se protéger et/ou protéger ses enfants de se rendre au bureau municipal. Elle y recevra un accueil favorable le temps d’être dirigée vers un organisme d’aide ainsi que de recevoir la protection des corps policiers », explique le maire de Saint-Félix, Sylvain Cormier.

Cette initiative de Saint-Félix-de-Kingsey s’inscrit dans le cadre d’un mouvement initié par la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud visant à offrir un endroit sécuritaire aux personnes victimes de violence. Au cours des dernières années, on a malheureusement enregistré une augmentation notable des cas de violence conjugale.

« Il est de la responsabilité des villes et villages d’offrir des services de proximité aux citoyens et nous croyons que d’assurer leur protection en est un des plus importants. Cette initiative s’inscrit en directe ligne avec cet objectif », continue M. Cormier.

Saint-Félix-de-Kingsey répond ainsi à l’invitation lancée par la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire et joint sa voix afin de demander à l’ensemble des municipalités de la MRC de Drummond à s’engager, selon leur volonté, à collaborer au mouvement de lutte contre la violence conjugale ou toute autre forme de violence en attribuant le statut d’endroit sécuritaire pour chacun des bâtiments municipaux appropriés à la situation.